



Extrait du registre des délibérations du comité syndical

1-2020

L'an deux mil vingt, le quatre février à dix-sept heures, sur le site de la STEP à Boissy Sans Avoir, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le vingt huit janvier deux mil vingt, se sont réunis sous la présidence de M. Michel VERENNEMAN.

Etaient présents :

COMMUNE D'AUTEUIL LE ROI

- M. Eric LATIL, délégué titulaire

COMMUNE D'AUTOUILLET

- M. Michel JAN, délégué titulaire

COMMUNE DE BOISSY SANS AVOIR

- M. Daniel PAVARD, délégué titulaire

COMMUNE DE GARANCIERES

- M. Christian LORINQUER et M. Daniel GORIN, délégués titulaires

COMMUNE DE MILLEMONT

- Mme Annie JOSEPH, déléguée titulaire

COMMUNE DE LA QUEUE LEZ YVELINES

- M. Michel VERENNEMAN et M. Philippe BOURGEOIS, délégués titulaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Mme Marie-Christine CHAVILLON, déléguée titulaire d'AUTEUIL LE ROI
- M. Denis WURTZER, délégué titulaire d'AUTOUILLET
- M. Jean-Pierre CORBY qui a donné son pouvoir à M. PAVARD
- Mme Véronique MUZY, déléguée titulaire de MILLEMONT

Mme Annie JOSEPH est nommée secrétaire de séance.

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Vu le CGCT,

Conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT, le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport et se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2017 portant nouvelle organisation territoriale créant de nouvelles dispositions financières des collectivités territoriales,

Vu le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif aux informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 créant également de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire,

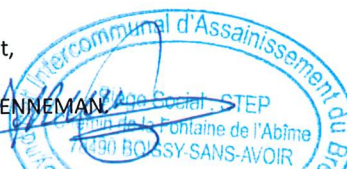
Considérant que cette obligation concerne les communes de 3.500 habitants et plus et les EPCI comportant au moins une commune de 3.500 habitants et plus, le SIAB ne présentera qu'une note de synthèse sur les orientations budgétaires,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la note de synthèse sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2020

Le président,

Michel VERENNEMAN



Copie certifiée conforme par le Président soussigné qui certifie en outre que la présente délibération a été affichée à Boissy sans Avoir le 06/02/2020 et rendue exécutoire conformément aux dispositions relatives aux droits et libertés des Communes prévues par la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée le 22 juillet 1982, et adressée à Monsieur le Sous-Préfet de RAMBOUILLET le 06/02/2020.